

0851560J  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE  
2 IMPASSE GUTENBERG  
85190 AIZENAY  
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 63  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 28  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/01/2022

Réuni le : 03/02/2022

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 28/01/2022

**Sur la :**

[X] 1<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[ ] 2<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration adopte le principe de répartition de la Dotation Globale Horaire, proposée par le Principal après concertation de l'ensemble des professeurs puis présentation en conseil pédagogique le 28 janvier 2022 (date indiquée pour l'avis de la commission permanente car plus de commission permanente au collège), pour l'année scolaire 2022-2023.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	21
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	14
Blancs :	0
Nuls :	0